

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Passage Troupeau moutons,  
Calèches et cavaliers  
Fête de la Transhumance  
Le 31 Mai 2026

N° A-2026-04-29-48

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

## ARRETE DU MAIRE

Annule et remplace A-2026-04-22-46

De même objet  
Erreur matérielle

La Maire de la commune de LESPIGNAN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212 et L 2213,  
Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 1.44 et 225,  
Considérant la demande du comité d'organisation de la Fête de la Transhumance nous informant du passage du troupeau de moutons et agneaux accompagnés de chevaux et calèches sur notre commune le 31 Mai 2026 aux alentours de 11 h,

### ARRETE

**ARTICLE 1** - Le Dimanche 31 Mai 2026, aux alentours de 11 h, passera sur les RD 14 (Route de Béziers) — La Bascule - Rue des Jardins - Rue des Buissonnets – Rue des Prés – Rte de Fleury ; un troupeau de moutons, agneaux, chevaux et calèches dans le cadre de la Fête de la Transhumance.

**ARTICLE 2** - La sécurité des usagers et des participants sera placée sous la responsabilité du comité d'organisation, celui-ci déclarant qu'il assurera la sécurité.

**ARTICLE 3** - La circulation sera fermée dès l'arrivée du troupeau à hauteur du chemin du Puech Majou Rte de Béziers – Le rd point de la Crouzette - la Bascule (à hauteur de la Pizzeria pour l'Ave de Nissan et du Fleuriste pour la Rte de Fleury) et de chaque rue perpendiculaire au circuit. Les agents de la Police Municipale veilleront à faire respecter le présent arrêté.  
Le présent arrêté sera affiché sur le parcours et envoyé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CAPESTANG.

**ARTICLE 4** - La Directrice Générale des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CAPESTANG, les agents de Police Municipale et les agents assermentés sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée pour information à M. le Préfet de L'HÉRAULT.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le **29 AVR. 2026**

ID : 034-213401359-20260429-A2026\_04\_29\_48-AR

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault Montpellier le  
Et publication ou notification  
Du  
La Maire : **29 AVR. 2026**



FAIT à LESPIGNAN, le 29 Avril 2026

La Maire,



Géraldine ESCANDE-COLIN